

Thionville, le 5 décembre 2008



**Pôle Urbanisme Environnement
Direction Environnement
Prévention des Risques**

**Association Agir pour l'Environnement
2, rue du Nord
75018 PARIS**

Affaire suivie par : Aurélie DEBRIN
Objet : Illuminations de Noël
Réf. : votre courrier du 14/11/2008

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier cité en référence, je tenais à vous informer de la nouvelle politique municipale initiée cette année en matière d'illuminations de Noël.

En effet, soucieux de préserver notre environnement et de diminuer sensiblement l'empreinte écologique de notre Ville, mais également de garder le caractère convivial des fêtes de fin d'année, nous avons décidé notamment de réduire la période d'illumination.

Ainsi, celle-ci s'étend dorénavant du 4 décembre au 4 janvier (au lieu de 2 mois les années précédentes), ce qui va nous permettre de réduire les émissions de CO2 liées à ces illuminations d'environ 45%.

Par ailleurs, le remplacement progressif des illuminations "traditionnelles" par des "LED", moins gourmandes en énergie, nous permettra également de réduire chaque année nos émissions de gaz à effet de serre.

Vous assurant à nouveau de ma détermination à préserver au mieux notre cadre de vie, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bon cordialement

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée :

Eliane ROMANI